



DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° DP2025-82

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - EGALITÉ -  
FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**  
**portant attribution de bons cadeaux dans le cadre d' une opération de promotion**  
**touristique type « concours photos » via les réseaux sociaux**

**La Présidente de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10,

**VU** la délibération n° 77/20 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation à la Présidente en matière d'exécution budgétaire, en matière d'emprunt et de trésorerie, d'ester en justice, de délégation pour les régies, de délégation en matière d'urbanisme, en matière d'assurances, en matière de louage ou aliénation, en matière de subventions.

**VU** la délibération n° 77/2020 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation à la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de la Communauté ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDÉRANT** que, que, dans le cadre de sa compétence Tourisme, la Communauté d'Agglomération réalise des actions de promotion touristique aux travers de différentes actions,

**CONSIDÉRANT** la volonté de valoriser le territoire à travers trois opérations de promotion du territoire participative intitulée « Mon coin préféré dans nos villages », organisée :

- 1- du 4 au 17 juin 2025,
- 2- 1er au 28 juillet 2025,
- 3- du 1er au 25 aout 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'un tirage au sort parmi les participants permettra de récompenser les lauréats par des prestations offertes chez des partenaires locaux,

**CONSIDÉRANT** les bons cadeaux reçus des prestataires suivants :

- Restaurant Le Mas de l'Échanson, 415 chemin des Iscles 13160 Châteaurenard, d'une valeur de 150€
- Refuge les Animaux et Marino, 2641 chemin des Costières 13670 Saint-Andiol d'une valeur de 168€
- Traiteur Pistou et Romarin, 49 Chemin de la Crau, 13750 Plan-d'Orgon d'une valeur de 150€

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'attribuer :

**Pour le concours de la 1<sup>ère</sup> période du 4 au 17 juin :**

Un bon cadeau d'un montant **de 150 € TTC** à valoir pour un repas pour deux personnes au restaurant Le Mas de l'Échanson, à Châteaurenard,

Un bon cadeau **d'un montant de 168€ TTC** pour 3 personnes à valoir pour un repas pour trois personnes à l'observatoire avec visite du refuge les Animaux et Marino, à Saint-Andiol

**ARTICLE 2 :**

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2025, au chapitre 011, compte 6238.

**ARTICLE 3:**

Autorise la signature des pièces administratives et financières relatives à cette attribution.

**ARTICLE 4 :**

Toutes les décisions prises par la Présidente en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Pour extrait conforme au registre des décisions

Fait à Eyragues, le 17 juin 2025

La Présidente,  
Corinne CHABAUD

